



le 21 juin 2016

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 JUIN 2016 – 20 H 15**

Présents : Jean DELATTRE, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Rufin COCHETEUX, Marie-Pierre CLAISSE, Chanta BAERT, Alain DECHAUME, Martial CARIDROIT, Patrick LESAGE, Lise MIGNON et Christophe VANHALST.

Absente ayant donné procuration : Gaëlle VITTRANT qui mandate Lise MIGNON.

Absents : Pauline LAHOUSSE et Christophe THIEBAUT.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2016

Remarque de Gérard NOCK : section d'investissement le cumul au 31 décembre n'est pas repris. Le procès-verbal est corrigé en ce sens.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal rectifié au vote du Conseil Municipal qui l'approuve à l'unanimité moins 1 abstention : Martial CARIDROIT, absent à cette réunion.

2 – Point sur le dossier d'aménagement du préau à l'école

Monsieur le Maire projette les plans d'aménagement du préau et explique le dossier de consultation des entreprises : 4 lots : lot 1 gros œuvre – lot 2 bois – lot 3 électricité et lot 4 couverture.

Christophe VANHALST relève la présence de poteaux dans l'espace d'évolution, alors que la volonté à l'origine du projet était de laisser libre l'espace et la faiblesse de l'éclairage, 100 luxes lui semblent peu.

Monsieur le Maire explique également le montage financier : l'appel à candidature pour la réalisation du projet en bois essence locale est financé par la région moins l'apport de 30 000 € correspondant à une estimation préau structure métallique, projet communal initial. Monsieur LAZARO, député, a proposé dans le cadre de sa réserve parlementaire d'octroyer à la commune une subvention à hauteur de 7 500 €.

Plan de financement :

- dépenses : 90 000 €
- recettes : 60 000 € subvention de la Région – 7 500 € subvention parlementaire, soit un reste à charge pour la commune diminué à 22 500 €.

Le dossier est examiné en commission permanente au sein du conseil régional, en septembre ou octobre prochain. Les travaux pourraient débuter aux vacances de la Toussaint.

La consultation des entreprises a été lancée, l'ouverture des plis est programmée fin juin. Le rapport d'analyse est une pièce constitutive du dossier de demande de subvention.

Plus de remarque, Monsieur le Maire propose aux Elus :

- de l'autoriser à attribuer les lots suite aux conclusions de la commission d'appel d'offres, mais après décision favorable de la subvention régionale,
- de l'autoriser à signer le marché avec les entreprises après validation de la subvention par la Région ;

A l'unanimité moins 1 abstention, Christophe VANHALST, Monsieur le Maire est autorisé à attribuer les lots et signer les marchés avec les entreprises.

3 – Point sur le dossier d'aménagement de logements locatifs

Monsieur le Maire présente le dossier d'aménagement des logements locatifs, mené par le bailleur PARTENORD HABITAT :

- 2 type 3 (2 chambres) et 1 type 4 (3 chambres), construit sous forme de longère pour reprendre une architecture locale,
- 4 places de stationnement sont aménagées en front à rue.

Christophe VANHALST demande si une réunion sera prévue avec le bailleur avant d'arrêter les choix de matériaux, implantation, travailler sur l'emplacement du chemin....

Monsieur le Maire confirme et précise : pour le bailleur c'est un petit projet qui de ce fait est difficile à équilibrer, la marge de manœuvre pour faire évoluer tel ou tel point est limitée, pour autant une réunion sera organisée dès que le dossier aura reçu un pré-avis favorable de la Direction chez Partenord (bailleur travaillant sur le projet depuis l'origine, soit depuis 2010) pour discuter des aménagements envisagés et adapter, si possible, le projet aux souhaits du Conseil Municipal.

La prochaine étape : présenter le projet de la commune en communauté de communes Pévèle Carembault, qui a décidé, dans le cadre de sa politique en matière de logements locatifs, d'aider financièrement les communes dans ce type de projet. Une subvention de 5 000 € par logement serait attribuée au bailleur. Le dossier sera présenté à la commission de juin.

Intervention de Lise MIGNON qui demande s'il est obligatoire de mener ce projet par un bailleur ? En effet dit-elle leur contrainte pour équilibrer leur budget viennent en détriment de la recherche architecturale.

Monsieur le Maire répond que l'idée de base de l'aménagement de ces logements est de pouvoir proposer des logements fonctionnels à des loyers modérés. Plusieurs personnes de la commune ont manifesté leur intérêt pour du logement locatif encadré. C'est une petite opération qui s'intégrera dans la commune.

Plus de remarque, Monsieur le Maire demande aux Elus de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la communauté de communes et de l'autoriser à continuer les travaux avec le bailleur social PARTENORD.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention en CCPC.

4 – Point sur les travaux d'aménagement dans le cadre de la lutte contre les inondations : nomination d'un conseiller délégué à la gestion des risques

Martial CRIDROIT rend compte des dernières réunions sur le problème de gestion de l'eau et plus particulièrement la prévention en matière d'inondation. Les études relèvent un potentiel de 40 000 personnes en risque d'inondation sur le territoire du Haut Bassin Marque.

Un document intitulé DICRIM – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – doit être rédigé par le Maire dans les 2 années à venir, ainsi que d'autres documents de prévention : plan de sauvegarde... avec des mises à jour régulières.

Le DICRIM contient les données locales, départementales et nationales nécessaires à l'information des citoyens au titre du droit à l'information.

Élaboré à partir des informations disponibles transmises par le représentant de l'État dans le département, le Préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- La connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune,
- Les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation,
- Les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte
- Le plan d'affichage de ces consignes : le maire définit le plan d'affichage réglementaire dans la commune, dans les locaux et terrains.

Ainsi que toutes informations que le Maire peut juger utiles pour le citoyen ou les documents ayant été utilisés ou à venir lors de campagnes de communication (affiches, dépliants, brochures...),

A rédiger également un REX – Retour d'Expérience - reprenant les aménagements qui sont réalisés, leur action, le bilan de leur action, leur tenue en cas de risque...

Pour le dossier « aménagements hydrauliques dans le cadre de la lutte contre les inondations, compétence CCPC » :

Les aménagements prévus sur COBRIEUX vont démarrer deuxième quinzaine de juillet. Une réunion technique s'est tenue sur site le 24 mai dernier : les camions emprunteront le chemin de la rue des Prés à Convelin, un constat d'huissier est établi afin de garantir la remise en état du chemin si nécessaire. Les camions ont ordre formel de ne pas emprunter les voies communales Grand'Rue ou des Prés.

La gestion des risques, de quelques natures que ce soit, demande de plus en plus de vigilance et de suivi. Aussi, Monsieur le Maire propose de nommer un conseiller municipal délégué à la gestion des risques. Martial CARIDROIT se porte candidat. A l'unanimité moins 1 élu, Martial CARIDROIT qui ne prend pas part au vote, les Elus approuvent la nomination de Martial CARIDROIT au poste de Conseiller Municipal délégué à la gestion et prévention des risques.

5 – Avis du Conseil Municipal sur le Schéma Départemental e Coopération Intercommunale – SDCI Extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steebecque

Par arrêté préfectoral du 30 mars 2016, le Préfet a approuvé le SDCI conformément au projet présenté le 23 octobre 2015 lors de la commission départementale de coopération intercommunale. Les conseils municipaux ont été consultés le 26 octobre 2015.

En application de l'article 40-11 de la loi NOTRe, le Préfet notifie à l'ensemble des syndicats et comités de syndicats et à l'ensemble des Maires adhérent, l'arrêté portant projet de périmètre du SIDEN SIAN étendu aux communes de Morbecque et Steebecque.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve.

6 – Adhésion de la commune au groupement de commandes CCPC sur les assurances et risques statutaires

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à adhérer au groupement mené par la CCPC sur les assurances et risques statutaires. Toujours sur le même schéma : regrouper les contrats individuels des communes afin d'obtenir un prix plus intéressant.

Si le conseil municipal y est favorable, Monsieur le Maire sera alors autorisé à signer les conventions.

Martial CARIDROIT fait remarquer qu'en cas de groupement de commandes et au fil des ans, les prix ont tendance à être revus à l'augmentation par rapport à un contrat individuel.

Monsieur le Maire précise que les communes qui entrent dans les groupements menés par la CCPC ne sont pas obligées de conclure un contrat s'il est moins intéressant que celui détenu en nom propre de la commune. Par contre l'inverse n'est pas possible, si la commune n'entre pas dans le groupement de commandes elle ne peut conclure un marché.

Pas d'autre remarque, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion de la commune au groupement de commande pour les assurances et risques statutaires. Par 12 voix pour et 1 abstention : Christophe VANHALST, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion de la commune au groupement de commandes.

7 – Modification simplifiée du PLU

Dans le cadre de travaux d'intérêt général ou collectif, la commune peut déroger aux prescriptions du PLU s'il est indiqué dans le règlement que tel ou tel article ne concerne pas ces aménagements. Exemple : dans le cadre de l'aménagement du préau, la commune risque d'être bloquée par le taux d'emprise au sol, l'école elle-même dépasse la surface autorisée.

Il semble judicieux de sortir de la réglementation l'ensemble des projets publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de modification simplifiée du PLU pour inscrire sur l'ensemble des articles la phrase suivante : « Les prescriptions de l'article (numéro de l'article) ne s'appliquent pas aux bâtiments communaux ou d'intérêt général » (prescription déjà écrite sur plusieurs articles) ;
- approuve la concertation proposée : insertion d'un avis dans les annonces légales, insertion au Cobrieux info du lancement de la modification simplifiée et notice explicative accompagnée d'un registre pour recevoir les remarques à disposition du public.

8 – Groupement de commande entretien des espaces verts : renouvellement du marché – estimation du besoin

Actuellement la commune commande 400 heures/année pour l'entretien des haies et cimetières (2 passages par an), si du temps reste disponible il est consacré au désherbage des espaces verts.

Il évoque les difficultés d'entretien des espaces verts en raison des pluies incessantes que la région connaît ces derniers temps. Il rappelle que le désherbage est manuel avec des outils adaptés tout au plus l'utilisation de produits sans phyto dans les cimetières.

Au niveau des jachères fleuries, les dispositions changent : les communes doivent préparer le terrain, la CCPC prend en charge les semis (zone limitée à 300 m² au total). La commune n'a pas le matériel nécessaire mais peut prendre sur son compte d'heures pour faire faire le travail par le biais du groupement de commande ou prendre des heures complémentaires pour ce travail. Les 400 heures inscrites à la 3/6

convention couvrent les travaux de taille pour lesquels la commune n'a pas le matériel, ni le personnel nécessaire. Si les jachères sont maintenues il faudra prendre des heures supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle sa démarche auprès de la CCPC : les mélanges de graines des jachères n'est plus aussi qualitatif qu'au début car de plus en plus cher. Il avait émis, mais en vain, la possibilité de laisser les communes acheter leur graines. Aujourd'hui seuls 300 m² situés aux entrées de la commune sont ensemencés. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'arrêter.

Plus de remarque, le Conseil Municipal, à la demande de Monsieur le Maire, propose de reconduire le marché pour 400 heures annuelles et de ne plus adhérer à l'opération « jachères fleuries ».

9 – Organisation du marché de collecte des déchets : choix d'implantation du bac pour l'apport volontaire du verre

Le conseil municipal doit décider avant le lundi 18 juillet prochain du lieu d'implantation de l'apport volontaire pour la collecte du verre. L'emplacement choisi, pour bien fonctionner, doit répondre à quelques critères :

- être situé aux abords d'une route fréquentée par les habitants (stationnement aisé)
- être situé aux abords d'une voie accessible aux véhicules de collecte du bac
- ne pas être situé sous une ligne électrique ou téléphonique.

Trois types de points d'apport sont proposés : aériens, semi-enterrés et enterrés.

Monsieur le Maire explique la démarche qu'il a menée avec les Maires de BACHY et GENECH pour mettre aux sorties de la commune des containers partagés. La CCPC n'a pas encore été interrogée sur cette procédure. Les axes choisis sont : la bertellerie et le lieu-dit de l'arbre brûlé. Autre espace possible : les abords de la salle communale.

Remarques :

Une discussion s'engage sur le principe de l'apport volontaire et le risque de voir des verres laissés aux abords des containers ainsi que les emballages ayant servi au transport. Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé de prévoir un espace de collecte des cartons pour éviter le dépôt sauvage.

Rufin COCHETEUX demande à quelle fréquence les containers sont vidés : Monsieur le Maire répond que ces derniers sont connectés, le retrait est enclenché automatique à partir d'un certain niveau de remplissage.

Patrick LESAGE est plutôt favorable sur une implantation à l'extérieur pour ne pas dénaturer le centre.

Collecte des déchets verts :

Marie-Pierre CLAISSE fait le constat des dysfonctionnements répétés de la collecte des déchets verts.

Patrick LEMAIRE répond : deux aspects : la COVED a beaucoup de difficultés à assurer les collectes du fait du vieillissement de ses camions. La collecte hippomobile se met en place. Le camion benne est un prototype, au fur et à mesure des pannes, la technique est revue et améliorée, les problèmes sont résolus. Il faut savoir qu'il n'y a pas, à ce jour, de pannes récurrentes. Il faut le temps, il faut utiliser ce type de benne pour desceller les dysfonctionnements et y remédier.

Monsieur le Maire précise également que le marché public pour les collectes, arrivé à son terme, a été relancé, c'est la Société ESTERRA qui a obtenu le marché.

De plus, au long du marché avec la COVED, même si au marché des pénalités de retard étaient inscrites, celles-ci n'ont jamais été appliquées. Pour le nouveau marché, les maires ont demandé au Président de la CCPC d'appliquer les pénalités dès que nécessaire.

10 – Information : concert dans le cadre des Rencontres Culturelles en Pévèle

Un concert est organisé dans le cadre des RCP le samedi 26 novembre prochain à l'Église : musique classique.

Monsieur le Maire signera la convention avec les RCP.

11 - Organisation des fêtes communales à venir

A noter et faire savoir :

- le 13 juillet : « auberge coberloise » avant le feu d'artifice, manifestation organisée par l'Association des Amis de Cobrieux lieu : salle communale et départ à pied vers le terrain de sport pour le tirage du feu.

La réglementation en matière de tir de feu d'artifices a évolué, Alain DECHAUME a dû suivre une formation lui permettant de justifier des habilitations nécessaires.

- le 14 juillet : cérémonie au Monument aux Morts.
- Le dimanche 4 septembre, braderie Grand'Rue entre les carrefours avec la Petite Rue, toujours sur le principe de la gratuité tant que les emplacements seront laissés propres.

12 – Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle la question évoquée à plusieurs reprises par Martial CARIDROIT de faire figurer ou non l'identité des votants.

Martial CARIDROIT évoque le mail qu'il a adressé à chacun expliquant les raisons de sa demande : il est élu depuis plusieurs mandats. Au début de son engagement d'élu, il évoque des pressions portées sur les élus, selon leur choix de vote et le mauvais climat qu'engendrait cet état d'esprit. A sa demande, l'identité des élus n'a plus été mentionnée, certains d'entre eux l'on remercie pour la démarche. Indiquer l'identité nuit à la sérénité du vote, pense t-il.

Marie-Pierre CLAISSE rappelle que les séances de conseil municipal sont publiques et qu'un spectateur peut très bien rapporter dans le village l'identité des votants.

Monsieur le Maire propose à chacun de s'exprimer sur ce point :

- Lise MIGNON demande où est l'intérêt d'indiquer l'identité des votants, en même temps, dit-elle les séances sont publiques. Elle entend les arguments de Martial CARIDROIT notamment sur l'influence que peut avoir sur un élu la mention de son nom. Pour autant, dit-elle étant nouvellement élue elle dit ne pas avoir assez de recul pour avoir un avis tranché.
- Gérard NOCK n'a pas forcément d'avis tranché sur ce point.
- Rita TRINEZ pense qu'il est intéressant pour la mémoire des débats d'avoir la position de chacun indiquée.
- Patrick LESAGE, rejoint Rita TRINEZ dans ses propos et maintient l'indication de l'identité des votants. Il propose alors que dès qu'un conseiller le demande, le vote se fasse à bulletin secret.
- Rufin COCHETEUX, Marie-Pierre CLAISSE, Chantal BAERT, Christophe VANHALST sont favorables à l'indication de l'identité des votants.
- Patrick LEMAIRE est favorable à l'inscription de l'identité des votants car le vote se faisant à main levée l'identité est connue.

Conclusion : 8 élus sont favorables à l'indication de l'identité des votants, 1 élu est contre, 2 élus sont sans avis.

Monsieur le Maire demande à chacun de réfléchir afin d'arrêter une règle de retranscription des votes.

13 – Questions diverses

CLEA : Rita TRINEZ ne peut se rendre à la prochaine réunion du CLEA qui acte la fin des travaux. Gaëlle VITTRANT la remplace.

NAP :

Gaëlle VITTRANT et Pauline LAHOUSSE remplacent Marie-Pierre CLAISSE dans l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaire.

Location salle communale :

Le 13 janvier 2015, un avenant au règlement de mise à disposition de la salle communale acte le fait de louer la salle pour un montant de 15 euros pour des activités économiques de type ventes ponctuelles. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu de délibération. Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette disposition.

Discussion :

Patrick LEMAIRE propose une mise à disposition gratuite représentant une aide à un porteur de projet pour une activité sur la commune.

Christophe VANHALST estime qu'une location à hauteur de 15 euros représente plus un acte symbolique et trouve juste pour les Coberlois que le locataire participe financièrement.

Patrick LESAGE rejoint Christophe VANHALST sur l'aspect symbolique du montant et approuve le fait d'appliquer ce loyer.

Plus de remarque, Monsieur le Maire demande aux Elus de confirmer l'avenant du 13 janvier 2015. Par 11 voix pour et 2 abstentions : Gaëlle VITTRANT et Patrick LEMAIRE, le conseil municipal approuve la mise en place d'un loyer de 15 euros pour occupation de la salle des associations pour des activités économiques de type vente ponctuelle.

Fonds de concours :

La communauté de communes reconduit sa politique d'aide à l'investissement pour les communes et renouvelle le principe d'aide aux communes par le biais de fonds de concours. Principe de calcul : 100 000 € + 3 euros/habitant avec la règle suivante le fonds de concours doit représenter 50 % de la somme investie par la commune.

Rand'Art :

Les communes de BOURGHELLES et COBRIEUX ont été tirées au sort pour la mise à l'honneur d'artiste, sont pressenties : Hélène DUCATILLON pour COBRIEUX et Sylène BRICE pour BOURGHELLES. 5/6

Site internet :

Lise MIGNON rappelle aux Elus qu'il est important pour que le site internet vive, de lui adresser les informations et événements à faire paraître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion : MERCREDI 6 JUILLET 2016 – 20 H 15

**Le Maire,
Jean DELATTRE**

Département du Nord
Arrondissement de Lille
Canton de Templeuve
Communauté de Communes Pévèle Carembault

Tél : 03,20,84,56,90
Fax : 03,20,84,56,59
mail : mairie.cobrieux@wanadoo.fr